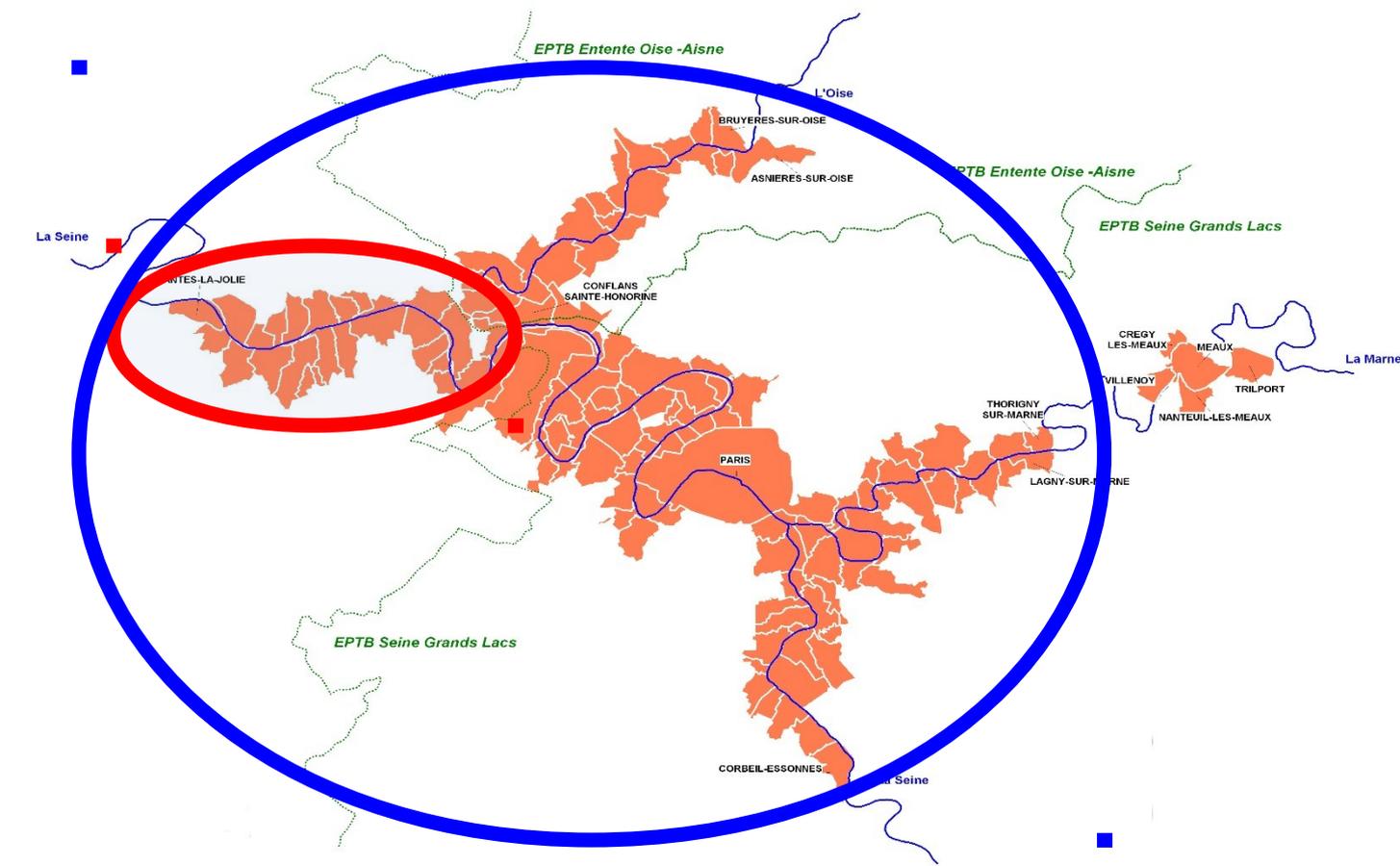
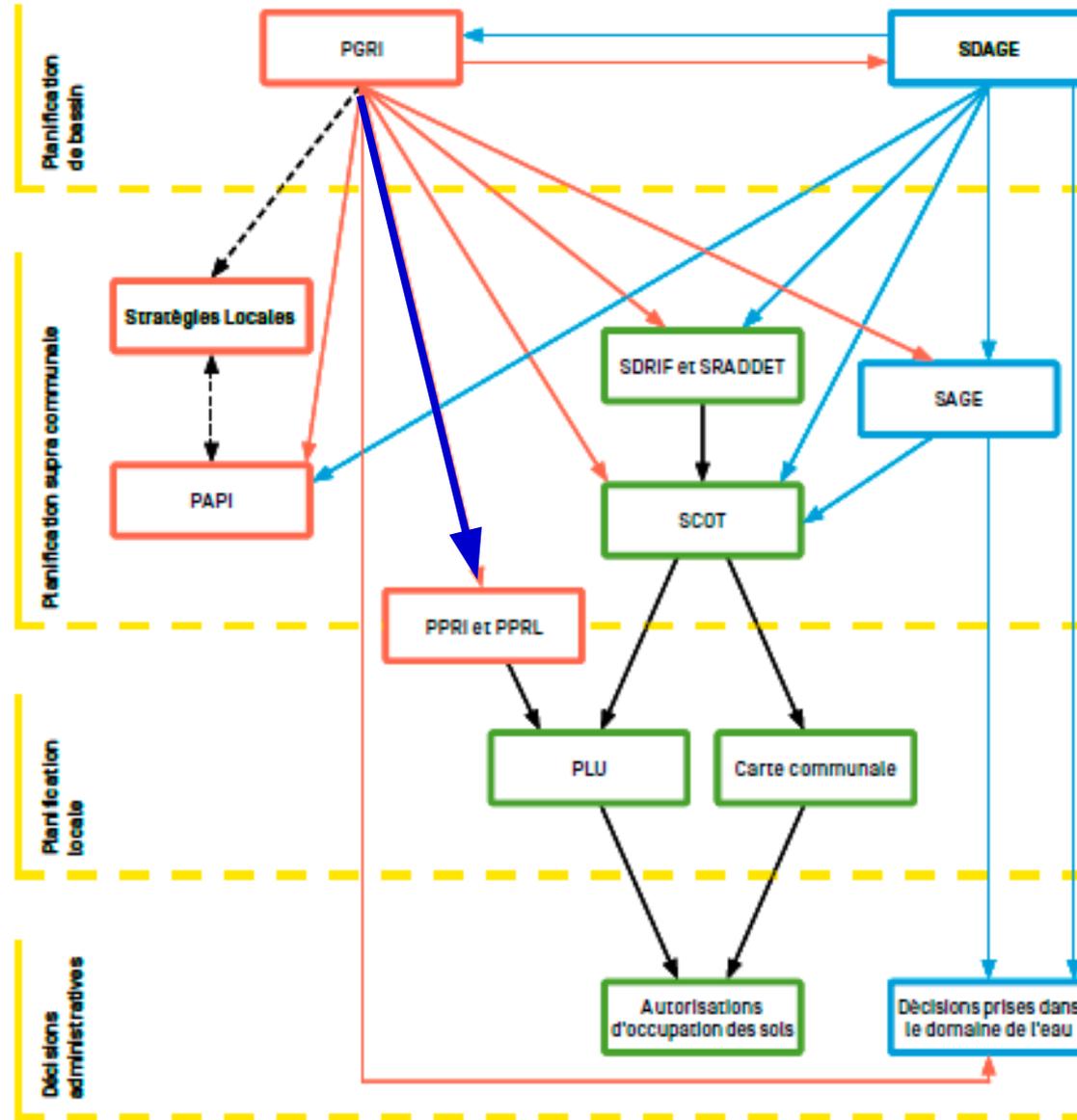


Stratégie locale de gestion des risques d'inondation

- Directive Européenne n° 2007/60/CE du 23 octobre 2007:
 - Évaluation préliminaire du risque d'inondation (EPRI)
 - Identification et cartographie de territoires à risques importants d'inondation (TRI)
 - Plan de Gestion des Risques Inondations du bassin *Seine Normandie* (PGRI arrêté le 7 décembre 2015)
 - Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI) *Métropole francilienne* (signée le 2 décembre 2016)



TRI Métropole francilienne et Comité territorial Seine-aval



- compatibilité avec le PGRI
- compatibilité avec le SDAGE et les SAGE
- prise en compte
- déclinaison

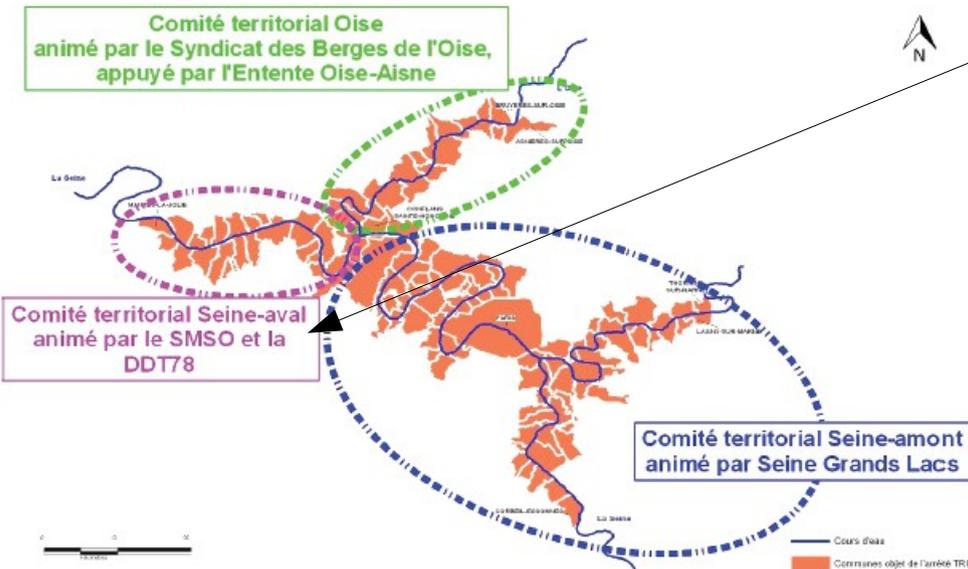
Co-animation de la SLGRI : SMSO et DDT

- Envoi d'un questionnaire
 - 30/49 retours
- Tenue de réunions d'information et d'échanges
 - Réseaux, gestion de crise et des secours
- Conduite d'entretiens individuels
 - 22 communes rencontrées
- Envoi d'un document d'étape

Co-animation de la SLGRI : SMSO et DDT

- Actions 2016 : Contribution à la SLGRI pour le TRI Métropole Francilienne
- Portage des actions sur le terrain sous forme de plaquettes
- Cibles concernées : les collectivités / les entreprises / Population / Acteurs réseaux

Le TRI métropole francilienne et les comités territoriaux



DIRECTIVE INONDATION

Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI)
du Territoire à Risque Important d'Inondation (TRI)

« Métropole Francilienne »

COMITÉ TERRITORIAL (COMITER) SEINE-AVAL

Document d'étape à destination des élus Actions prévues en 2016 et actions préprogrammées 2017 et s.

La stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI) s'inscrit dans le renforcement de la politique nationale de gestion des risques d'inondation. La SNGRI vise à augmenter la sécurité des populations, réduire les coûts des dommages et réduire fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés. L'ensemble des actions menées dans le cadre de ce document est en cohérence avec le Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI) approuvé par arrêté préfectoral de bassin le 7 décembre 2015.

Parmi les 122 territoires identifiés à risque important d'inondation (TRI) en France, celui de la métropole francilienne se compose en 3 comités territoriaux (COMITER) dont celui de Seine Aval (voir carte p.4).

Trois réunions rassemblant les communes du COMITER Seine Aval d'une part et, yvelinoises et val d'oisienne en amont de la confluence de la Seine et de l'Oise d'autre part, se sont tenues pendant l'année 2015. Elles ont été l'occasion de présenter les vulnérabilités des réseaux électriques et d'eau potable sur le territoire des Yvelines, ainsi que l'organisation des secours et de la gestion de crise, en cas d'inondation par débordement de la Seine.



CONTACT



Direction départementale des territoires des Yvelines

Emmanuel LE DUC

Service de l'environnement
Unité paysages, risques, nuisances
Adjoint au chef d'unité

35 rue de Noailles - BP 1115 - 78011 Versailles Cedex
Tél. 01 30 84 33 24
emmanuel.le-duc@yvelines.gouv.fr



Syndicat Mixte
d'aménagement, de gestion
et d'entretien des berges
de la Seine et de l'Oise

Maëli COURTILLÉ
Ingénieur risque inondation

SMSO - Hôtel du Département - 2, place André Mignot - 78012 VERSAILLES Cedex
Bureau : 01 39 07 88 25 - Mobile : 06.74.16.27.49
preventioninondation.smso@gmail.com - Site internet : www.smso.fr



Syndicat Mixte
d'aménagement, de gestion
et d'entretien des berges
de la Seine et de l'Oise



ACTIONS POUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE LA SLGRI

Période 2016 - 2021

Les actions d'intentions sont des actions en cours de réflexion.

Les actions additives par rapport à la feuille de route signée entre SMSO et DDT sont précédées d'un astérisque.

La mise en œuvre de certaines de ces actions pourra s'appuyer sur des communes pilotes volontaires.

Ces communes seront porteuses de projets représentatifs ou exemplaires, par exemple :

- réalisation ou mise à jour de Plan Communal de Sauvegarde (PCS) ;
- élaboration de Plan de Continuité d'Activité (PCA) ;
- conception de quartier ou projet résilient ;
- information aux populations.

1 AMÉLIORER LA CONNAISSANCE DE L'ALÉA

Porter une réflexion sur au moins trois études pour la période 2015-2021 :

Action 1.1 (2017 et s. – DRIEE) : connaissance des crues Seine-Oise ;

***Action 1.2 (2018 – CD94 + DRIEE) :** conditions de ressuyage (décrue) ;

***Action 1.3 (2019 – MOA à brouwer) :** impact du ruissellement pluvial et des remontées de nappes.

***Intention (2016 – DRIEE ou SPC) :** un travail préalable à l'identification et au recensement des laisses de crues après une inondation devrait être mené.

2 RÉDUIRE L'ALÉA LIÉ AU DÉBOREMENT DE COURS D'EAU EN AGISSANT LOCALEMENT ET EN AMONT

Action 2.1 (2016 – SMSO-DDT) : les principales zones naturelles d'expansion des crues seront cartographiées dès 2016 à partir du PPRI, avec indication des zonages des documents d'urbanisme. Les principaux enjeux de valorisation de chacune d'entre elles seront rappelés (zone périurbaine, agricole, économique, etc.).

Action 2.2 (2016-2017 – DDT) : un comité de suivi de mise en œuvre des protocoles d'accord entre les différents acteurs intégrant des principes opérationnels sera mis en place en 2016 pour le PGA d'Achères (Achères, Poissy, CD78, Port de Paris...).

Action 2.3 (2018 – DRIEE) : les digues « orphelines » seront identifiées ainsi que leurs éventuels propriétaires, dans la perspective de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI. Des études seront envisagées par la suite :

- identification du système d'enlèvement ;
- étude de danger ;
- homogénéisation du niveau de protection.

***Intention (2018-2020 – DRIEE) :** concernant les barrages de navigation de Voies Navigables de France, l'impact des manoeuvres des ouvrages sur l'écoulement d'une crue sera évalué, et le cas échéant, une étude de faisabilité de stratégies de gestion coordonnées des barrages fondées sur la prévision des débits pourra être mise en place (VNF). Cette action n'est pour le moment pas encore programmée.

3 DÉVELOPPER LA CULTURE DU RISQUE ET L'INFORMATION PRÉVENTIVE DES POPULATIONS D'EAU EN AGISSANT LOCALEMENT ET EN AMONT

Action 3.1 (2016 – SMSO) : des solutions de clarification, à travers des documents d'information pédagogique, seront mises à disposition en 2016, dans une nouvelle rubrique inondation qui verra le jour sur le site du SMSO (<http://www.smso.fr>). Le site de la préfecture des Yvelines sera également complété. Seront disponibles des informations sur plusieurs thématiques telles que :

- gestion de crise : proposition de fiches réflexe adaptées aux Yvelines à généraliser. Ces fiches thématiques d'aide à la décision rappellent les actions à conduire par l'équipe municipale ;
- réseaux structurants : explication et information concernant les principaux réseaux structurants (électricité, eau potable, transports, etc.) ;
- bateaux logements : information spécifique ;
- réglementation : synthèse des principaux textes ;
- information des populations : plans familiaux de mise en sûreté (PFMS), consignes à tenir, etc. ;
- plans de continuité d'activité (PCA) : orientations pour les entreprises et les services publics ;
- cartographie : données accessibles et cartes disponibles...

N.B. Les informations mises à disposition des décideurs locaux, privés et publics, contribueront aux axes 5 et 7 figurant par la suite dans cette note, portant sur les activités économiques et la gestion de crise.

Action 3.2 (2016 – SMSO) : Sensibiliser les maîtres d'ouvrage à la problématique des inondations

Action 3.3 (2016-2017 – SMSO) : repères de crue :

- relancer les campagnes de recensement des repères de crue existants (2016), avec pour objectif, de tendre vers un ratio de l'ordre de un à deux repères de crue au km urbain (2017) ;
- mettre progressivement en place une échelle limnimétrique par commune.

***Action 3.4 (2016 et s. – SMSO) :** communication locale. Diffusion de bulletins communaux à parution semestrielle, afin d'informer et de sensibiliser les populations, par exemple sur :

- le contexte et la démarche de la directive européenne inondation, accompagnés d'illustrations et d'une cartographie communale de l'enveloppe d'une crue centennale ;
- un zoom sur une thématique, une action plus spécifique (repères de crue, échelles limnimétriques par exemple).

Action 3.5 (2016 – État) : organiser des ateliers destinés aux 8 – 12 ans avec le SIDPC et le rectorat, pour développer la culture du risque.

4 RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ TECHNIQUE ET ORGANISATIONNELLE DES RÉSEAUX STRUCTURANTS

L'exercice de simulation de crue EU Sequana s'est déroulé du 7 au 18 mars 2016. A cette occasion, des groupes de travail régionaux spécifiques aux réseaux structurants ont été créés sur l'électricité, le gaz, l'eau potable, l'assainissement, les télécommunications et la collecte des déchets pour en citer les principaux. Des avancées sur les réflexions et les résultats accessibles sont donc attendues.

Action 4.1 (2016 et s. – SMSO) : informer localement sur les plans de réduction de vulnérabilité des réseaux supra locaux.

Action 4.2 (2016 et s. – SMSO-Opérateurs de réseaux) : suivre l'actualisation des plans de réduction de vulnérabilité des réseaux locaux.

***Action 4.3 (2016 – SMSO) :** à l'issue de l'exercice EU Sequana, intégrer et pérenniser le groupe de travail sur l'eau potable traitant des problématiques particulières à notre territoire, en y intégrant les acteurs locaux (Lyonnaise des Eaux, SMG-SEVES, Vermeul-Vermeul, ErDF, DDT, SMSO), pour étudier la sécurisation de la distribution d'eau potable.

***Action 4.4 (2016 – SMSO) :** attente des actualisations des données fournies par ErDF, telles que des cartes de vulnérabilité de leur réseau à une échelle plus fine que celles disponibles aujourd'hui, avec communication progressive aux communes.

5 RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Des actions sont prévues à deux niveaux : entreprises et services publics.

***Action 5.1 (2016 – SMSO) :** prise de contact avec les chambres consulaires (chambre des métiers et de l'artisanat, chambre de commerce et d'industrie, chambre d'agriculture) afin d'identifier les petites et moyennes entreprises, et les commerces de proximité situés en zone inondable.

***Action 5.2 (2016 – SMSO-DDT) :** un premier travail approfondi sera mené auprès de petites et moyennes entreprises « pilotes », afin de parcourir l'ensemble des thématiques nécessitant un appui, sur la mise en place de plans de continuité d'activité, de diagnostic de réduction de vulnérabilité, et la mise à disposition des informations nécessaires aux employeurs (voir axe 3).

***Action 5.3 (2016 – SMSO) :** des actions similaires seront réalisées en parallèle auprès des équipements et des services publics (mairies, écoles, établissements médicaux, etc.), d'une première dizaine de communes « pilotes » souhaitant prendre part à cette démarche.

6 CONCEVOIR DES QUARTIERS RÉSILIENTS

Les quartiers résilients, au-delà de la notion de bâti résilient, proposent des solutions aux nombreuses interdépendances d'un bâtiment avec son environnement extérieur. La réflexion doit donc être étendue à l'échelle d'un quartier. Ils devront cependant être conformes aux prescriptions des PPRI.

Action 6.1 (2016 – SMSO-DDT) : participer au GT régional mis en place sur la thématique des quartiers résilients.

Action 6.2 (2016 – SMSO-DDT) : finalisation du recensement des projets d'urbanisation nouvelle et de renouvellement urbain, qui seront par la suite catégorisés et cartographiés. Nous comptons déjà un certain nombre de projets en zone inondable constructible, pour en citer quelques uns :

- Carrières-sur-Seine : équipements sportifs ;
- Chatou : transformation de locaux d'activité sur l'île ;
- Conflans-Sainte-Honorine : 40 à 50 logements ;
- Harcourt : 140 logements ;
- La Frette-sur-Seine : 300 logements...

Action 6.3 (2016 et s. – SMSO) : promouvoir les expérimentations de quartiers résilients (2016 et s)

***Action 6.4 (2016 – SMSO) :** dans un second temps, des informations seront communiquées aux maîtres des ouvrages intéressés par la démarche suivant l'évolution des travaux du groupe de travail régional sur les quartiers résilients. Ces travaux portent actuellement sur l'émergence d'un référentiel de construction en zone inondable, sur les stratégies de communication pour former les acteurs de l'aménagement ainsi que sur les moyens de sensibiliser les populations s'installant en zone inondable.

Action 6.5 (2016 – SMSO-VNF-Port de Paris) : une réflexion particulière sera apportée sur la thématique des bateaux logements, en réalisant un état des lieux et en dressant des pistes d'amélioration, notamment sur leur vulnérabilité.

7 SE PRÉPARER ET GÉRER LA CRISE

Action 7.1 (2016-2017 – DDT) : fédérer l'ensemble des acteurs de la gestion de crise.

Action 7.2 (2016 – SMSO) : une assistance sera proposée aux communes souhaitant réaliser ou mettre à jour leur Plan Communal de Sauvegarde, avec des orientations et des informations spécifiques afin de mener ce travail dans de bonnes conditions. Un premier travail est attendu avec la commune d'Andrésy afin qu'elle élabore son PCS.

Action 7.3 (2016 – SMSO) : le premier semestre 2016 est essentiellement tourné autour de l'exercice Sequana. Des exercices spécifiques ont été réalisés dans plusieurs communes des Yvelines :

- Port de Limay : opérations de dépollution (récupération de polluants fictifs) et opération NRBC (nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques) ;
- Camp de gendarmerie de Beynes : recherche et sauvetage de personnes sur un site d'éboulement et opérations de reconnaissance sur site par moyens hélicoptères.

Un retour d'expérience est attendu sur cet exercice. Il permettra de mettre à jour le dispositif ORSEC et d'apporter des premières réponses aux questions soulevées, telle que l'interdépendance des réseaux structurants.

***Action 7.4 (2016 – DDT) :** en lien direct avec l'axe 3, des informations et des éclaircissements devraient être mis à disposition des acteurs locaux en 2016 pour présenter et expliquer la signification des « Zones Inondées Potentielles (ZIP) » et « Zones Iso Classes Hautes (ZICH) ».

8 FACILITER LE RETOUR À LA NORMALE ET DÉVELOPPER LA RÉSILIENCE

Aucune action spécifique programmée en 2016. La majorité des travaux menés dans le cadre des autres axes contribuera directement et indirectement à ce dernier axe. Le développement des plans communaux de sauvegarde et de la culture du risque au sein des populations, les actions menées par les opérateurs de réseaux telles que les coupures préventives, ainsi que l'émergence de projets résilients sont des exemples évidents. Néanmoins, des pistes de réflexion supplémentaires devront être identifiées.

Des démarches autour du diagnostic et de la réduction de la vulnérabilité des bâtis pourraient être conduites par exemple, avec en ligne de mire l'objectif d'une « maison résiliente », dont l'un des premiers objectifs serait de mettre hors d'eau les éléments importants de l'installation électrique (compteur...).

N.B. Les plans de continuité d'activité sont limités dans la mesure où le thème du retour à la normale n'apparaît pas forcément. Des orientations à ce sujet seront donc à envisager.

Enfin, les messages aux populations devront être adaptés. Il est nécessaire de communiquer sur la bonne conduite à tenir en cas d'inondation, mais bien plus important encore, de mettre l'accent sur la notion de crise de longue durée et de la nécessité de chacun de s'y préparer.

- 1 - Améliorer la connaissance de l'aléa
- 2 - Réduire l'aléa lié au débordement de cours d'eau en agissant localement et en amont
- 3 - Développer la culture du risque et l'information préventive des populations en agissant localement et en amont
- 4 - Réduire la vulnérabilité technique et organisationnelle des réseaux structurants
- 5 - Réduire la vulnérabilité des activités économiques
- 6 - Concevoir des quartiers résilients
- 7 - Se préparer à la crise
- 8 - Faciliter le retour à la normale

